



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



M. Nuihau LAUREY

Représentant non inscrit

A

**Monsieur le Ministre
de l'Économie, du Budget et des Finances,
en charge des Énergies, des postes et télécommunications**

Question orale

Restitution des avoirs successoraux aux familles polynésiennes

Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances,

Depuis plusieurs années, de nombreuses familles polynésiennes se heurtent à une véritable impasse administrative pour obtenir la restitution des avoirs bancaires laissés par leurs parents décédés.

Ces sommes, souvent modestes mais ô combien importantes pour des familles aux revenus limités, demeurent bloquées dans les comptes de la Direction des affaires foncières, parfois depuis plus de dix ans, sans qu'aucune solution concrète ne leur soit proposée.

Malgré les démarches répétées des notaires, des avocats et des ayants droit, les procédures d'apurement et de décharge des curateurs prévues par un décret datant de 1855 ne sont toujours pas finalisées. Le résultat, c'est que l'argent des Polynésiens reste dans les caisses de l'administration, au lieu de revenir à leurs familles légitimes.

Je rappelle que la loi dite « Eckert », adoptée en métropole pour encadrer les comptes inactifs et successions non réclamées, a partiellement inspiré une réforme locale depuis 2021, mais

qu'elle ne s'applique ni rétroactivement, ni aux successions vacantes ouvertes avant cette date, laissant des centaines de dossiers dans un vide juridique et administratif.

Des familles entières, souvent âgées ou isolées, se retrouvent ainsi démunies, sans accompagnement, face à la lenteur des services et à l'absence de procédure simplifiée pour obtenir ce qui leur revient de droit.

Monsieur le ministre, ma question est simple :

Que compte faire le Gouvernement pour accélérer le déblocage et la restitution des avoirs successoraux appartenant aux Polynésiens ? Envisagez-vous une réforme administrative ou législative pour moderniser le régime des successions vacantes, garantir l'information des familles et leur accompagnement dans ces démarches ? Enfin, pouvez-vous indiquer combien de successions vacantes sont actuellement en attente de règlement à la DAF, et quel montant global d'avoirs cela représente ?

Au-delà d'un problème technique, il s'agit d'une question de justice, de dignité et de respect des familles polynésiennes. Ces biens appartiennent à nos aïeux, et doivent revenir à leurs descendants — pas rester indéfiniment dans les comptes de l'administration.

Je vous remercie.



Nuihau LAUREY